ARRETE DE MISE EN CONGE DE PATERNITE (Fonctionnaire titulaire)

**DE M. [Nom Prénom]**

**GRADE [grade]**

Le Maire *(ou le Président)* de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la Sécurité Sociale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires nommés dans des emplois à temps non complet *(le cas échéant)*,

Vu la demande de mise en congé de paternité présentée par M ………, pour la période du………… au ……….,

Vu l'acte de naissance de l’enfant ……… (Nom, prénom) né(e) le ……,

*Ou*

Vu la pièce administrative officielle attestant de l'adoption effective de ……… (Nom, prénom) arrivé(e) au foyer le ……,

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter du ……, M. [Nom, Prénom] est placé en congé de paternité pour une durée de …… jours calendaires consécutifs,

ARTICLE 2 :

Pendant cette période, M ……… percevra l’intégralité de sa rémunération. *(la rémunération de l’agent autorisé à exercer ses fonctions à temps partiel est rétablie à plein traitement pendant la durée du congé de paternité).*

ARTICLE 3 :

 A l’issue de son congé paternité, M ….. sera réintégré de plein droit dans son emploi ou à défaut il sera affecté dans un emploi équivalent, le plus proche de son dernier lieu de travail.

ARTICLE 4 :

Le Directeur Général des services (le Secrétaire de Mairie ou le Directeur) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,

- Comptable de la collectivité.

Fait à …… le …….,

Le Maire (ou le Président),

*(Prénom, nom lisibles et signature)*

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :